

I. X. Macti animo estote Dilecti Fidei et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causae servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X.
 Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adherere que ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ)

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

P. A.

ABONNEMENTS :
 RUSSK.
 UNION POSTALE

3 mois.
 Fr. 6 »
 » 10 »

6 mois.
 11 »
 » 19 »

Un an.
 20 »
 » 36 »

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés.
 Prix du numéro : 10 centimes.

Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSSELL & C^{ie}, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

Le Congrès catholique

DE LUCQUES

V

Les catholiques italiens rivalisent avec ceux d'Allemagne dans l'étude des questions sociales. On trouve dans la Péninsule un grand nombre de publicistes, d'ecclésiastiques, de savants versés dans ces questions, et d'autant plus aptes à les résoudre qu'ils sont plus solidement attachés aux sains principes du droit, de la philosophie et de la théologie. Les débats de la deuxième section du Congrès sur l'Economie sociale chrétienne ont été intéressants et approfondis, et tous les journaux qui ont rendu compte des délibérations du Congrès ont signalé la séance du 22 avril, où furent arrêtées les résolutions relatives à cet ordre de questions. M. le Dr d'Amelio, M. le comte Barbiano di Belgiojoso et M. l'avocat Burlamachi prirent successivement la parole et exposèrent le sujet avec une science, une clarté et une précision justement remarquables.

Nous traduisons, en les abrégant, les résolutions du Congrès relatives à l'Economie sociale chrétienne.

Les principales causes qui ont fait naître la question ouvrière sont : 1^o l'oubli des principes chrétiens dans la science économique et dans la pratique ; 2^o la suppression de l'organisation du travail dans la forme corporative ; 3^o la constitution moderne de la grande industrie.

Toutes ces causes, dans les pays où elles dominent plus particulièrement, ont produit, ou bien l'oppression des ouvriers, ou bien la lutte entre eux et les patrons, et la conséquence en a été la guerre sociale.

Les corporations d'arts et métiers, après avoir été partout détruites, sont aujourd'hui recommandées de nouveau comme un remède au mal social et elles ont été légalement rétablies, sous une forme un peu différente il est vrai, en Allemagne, en France et en Angleterre. Pour devenir une cause efficiente de paix et de bien-être social, les corporations doivent être constituées sur la base des principes chrétiens, et les catholiques des diverses nations ont fait de cette question, dans une large mesure, le sujet de leurs études et de leurs efforts.

En outre, la reconstitution des corporations chrétiennes a été recommandée par les Souverains-Pontifes Pie IX et Léon XIII, dans le *Motu proprio* du 14 mai 1852 et dans l'Encyclique *Humanae generis*.

Les corporations sont surtout nécessaires dans la grande industrie, où le problème est plus ardu, mais en même temps réclame une solution plus urgente. Il est nécessaire que, dans la grande industrie,

on conserve une liberté bien entendue, et qu'on respecte les exigences des nouveaux moyens de production, en tant qu'ils peuvent être conciliés avec la morale chrétienne.

Après cette déclaration de principes, le Congrès a émis le vœu : qu'en Italie, les catholiques instruits et dévoués se vouent à l'étude de l'économie sociale basée sur les principes de la philosophie chrétienne, et que surtout ils se préoccupent de la question ouvrière ; que de plus, ils répandent au moyen de la presse leurs études sur ces matières, afin d'éclairer les hommes honnêtes et dévoués au bien public.

Que, dans ces publications, l'on use de la prudence nécessaire pour ne pas exciter les passions et les prétentions injustifiées des ouvriers, et aussi pour ne pas faire croire qu'on veut ressusciter des organisations restrictives, contraires à la liberté légitime et aux vrais besoins de l'industrie moderne.

Que l'on étudie les moyens d'introduire le système corporatif, non seulement dans les arts et les métiers, mais aussi et plus spécialement dans la grande industrie où cette réforme est le plus nécessaire.

Qu'en vue de s'acheminer graduellement vers l'institution des corporations, l'on commence par travailler à introduire dans les associations ouvrières deux améliorations nécessaires, savoir : l'union des patrons et des ouvriers dans des associations communes, et l'adoption de buts qui ne soient pas seulement d'intérêt matériel et économique, mais aussi d'un ordre supérieur en conformité avec la foi, la justice et la charité.

Cette dernière recommandation avait déjà été faite par le V^e Congrès catholique, tenu à Modène. Mais le Congrès de Lucques a bien fait de la renouveler, car tout est là. Si l'on ne réussit pas à grouper dans des associations communes le capital et le travail, le patron et l'ouvrier, la division persistera entre eux par suite de la divergence des intérêts, et nous verrons les mêmes luttes qui troublent aujourd'hui si fréquemment le monde industriel. D'autre part, une union basée uniquement sur des rapports matériels ne saurait être ni féconde ni durable : il faut, pour que les hommes soient frères, qu'ils élèvent ensemble les mains au ciel pour invoquer un Père commun.

Nouvelles fédérales

Chemins de fer. — Nous empruntons le passage suivant au rapport de gestion du Conseil fédéral sur l'exercice de 1886 :

La convention internationale sur le transport de marchandises par chemins de fer approche de sa réalisation.

A la suite des délibérations qui ont eu lieu à Berne du 5 au 17 juillet, les délégués des dix Etats qui ont pris part à la conférence (Belgi-

que, Allemagne, France, Italie, Luxembourg, Pays Bas, Autriche, Hongrie, Russie et Suisse) ont adopté un procès-verbal final d'après lequel ils soumettaient aux gouvernements des Etats représentés par eux le projet d'une convention internationale sur le transport de marchandises par chemins de fer, le projet de règlement relatif à l'institution d'un office central, le projet de dispositions réglementaires pour l'exécution de la convention, les annexes 1, 2, 3 et 4, ainsi qu'enfin le projet d'un protocole de clôture contenant l'interprétation de quelques dispositions de la convention, recommandant l'approbation du tout pour une convention définitive. Ensuite de la demande adressée dans ce procès-verbal final au Conseil fédéral suisse, nous avons donné connaissance des décisions de la conférence aux gouvernements des Etats intéressés, les invitant à nommer des plénipotentiaires, qui auraient à se réunir à Berne dans le plus bref délai, pour transformer les projets ci-dessus en une convention définitive.

Nous croyons pouvoir espérer que les gouvernements intéressés ne refuseront pas leur approbation définitive à une convention internationale si importante et qu'ils édifieront par là une œuvre qui contribuera puissamment à augmenter les rapports pacifiques des peuples.

Nous nous verrons plus tard dans le cas de soumettre à votre approbation cette convention, qui est d'une importance toute spéciale pour la Suisse, en raison de la position particulière qui lui est faite.

Cette position particulière est le bureau international qui est donc fixé à Berne.

Tous les Etats adhérenteront très certainement à cette innovation destinée à faciliter beaucoup les rapports internationaux et le service des douanes.

Assemblée fédérale. — Voici la liste des tractanda de l'Assemblée fédérale convoquée en session ordinaire pour le 6 juin :

1. Vérification des élections. — 2. Renouvellement des bureaux des deux Conseils. — 3. Rapport de gestion et compte d'Etat pour 1886. — 4. Organisation du Conseil fédéral. — 5. Votation populaire du 15 mai. — 6. Encouragement aux beaux-arts. — 7. Chaire de langue française au polytechnicum. — 8. Bâtiment fédéral d'administration à Berne, nouveau rapport. — 9. Double imposition. — 10. Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite. — 11. Droits politiques des citoyens suisses. — 12. Rapports de droit civil des citoyens établis et en séjour. — 13. Indemnité pour l'équipement des recrues en 1888. — 14. Artillerie de campagne, remplacement des pièces de 10,5 par des pièces de 8,4. — 15. Acquisition de l'Urnerhof à Fluelen, comme magasin de matériel sanitaire. — 16. Pétition de la Société suisse des carabiniers visant à la diminution du prix de la munition. — 17. Tarifage des monnaies or. — 18. Crédits supplémentaires pour 1887. — 19. Tarif des péages. — 20. Supplément à la loi sur les marques de fabrique et de commerce. — 21. Union pour la propriété industrielle. — 22. Revision de la loi sur les agences d'émigration. — 23. Revision de la loi sur le pêche. — 24. Affaires de chemins de fer : concessions Appenzell-Gais ; Appenzell-Wagenlücke ; Filisur-Davos ; Lauterhorn-Mürren ; Vallée de la Sihl ; Lugano-Ponte-Tresa. — 25-26. Recours. — 27. Pétition de Schaffhouse concernant la loi sur les épizooties. — 28. Motion Morel sur les caisses d'épargne postales. — 29. Interpellation Schmid-Moriaud concernant leur demande de modification à la loi sur l'état-civil et le mariage. — 30. Motion Schœppi sur une école supérieure de jeunes filles. — 31. Motion Aeby sur la répartition du produit des péages.

Fédération des velocemen. — Les

velocemen ont eu leur assemblée de délégués à Berne, les délibérations ont duré cinq heures. Il a été décidé qu'on favoriserait l'industrie nationale tant pour les appareils de locomotion que pour les costumes de clubiste. Les mécaniciens suisses ont fait des progrès et fait de fort jolis bicycles et tricycles ont fait leur apparition et l'admiration des connaisseurs. Berne a été désigné par 13 voix sur 18 comme vorort.

Les médecins en Suisse. — Le canton de Zurich a 198 médecins, Berne 177, Vaud 139, St-Gall 126, Genève 96, Argovie 83, Lucerne 76, Grisons 70, Bâle-Ville 60, Neuchâtel 56, Thurgovie 52, Fribourg 33, Soleure 31, Schwytz 29, Valais 28, Schaffhouse 27, Appenzell 26, Bâle-Campagne 20, Glaris 18, Zoug 16, Nidwalden 9, Obwalden 7, Uri 5. — Total 1475.

Affectation de l'argent alcoolique.

(Correspondance.) — A propos des délibérations des commissions de gestion et du tarif des péages qui siègent à Berne, on s'occupe dans les coulisses des conséquences de l'adoption de la loi du monopole des spiritueux sur le régime douanier suisse. Il est assez probable que les ohmgelds cantonaux ne disparaîtront qu'au 1^{er} janvier prochain et que la Confédération encaissera pendant 7 1/2 mois l'excédent de recettes que procureront les droits sur les alcools.

Ce sont, dit-on, les conclusions du rapport que présentera sur cet objet le Département fédéral des finances et l'argent que retirerait en 1886 la Caisse fédérale de la mise à exécution de cette loi serait doré et déjà appliqué à l'organisation du landsturm dont la Commission siège au Palais. Dans sa séance de lundi, elle a constaté qu'il faudra réduire considérablement le nombre des hommes aptes à rendre de réels services en temps de guerre, tel qu'il a été fourni par l'assez récent recensement ; cependant on a constaté avec satisfaction l'empressement qu'a mis le peuple suisse à se faire inscrire pour la défense éventuelle de la patrie.

Nouvelles des cantons

Le plus long des funiculaires. — La reconnaissance officielle du funiculaire Bienna-Macolin aura lieu le 1^{er} juin. Le lendemain, la ligne sera livrée à l'exploitation. Le trajet durera vingt minutes. Il n'y a pas actuellement en Europe de funiculaire ayant un plus long parcours.

Conflit ferrugineux. — Le gouvernement de Zoug s'oppose de nouveau à la répartition du dividende voté récemment par l'administration du chemin de fer du Gothard. Il a chargé l'avocat Forrer, de Winterthur, de défendre devant le Tribunal fédéral les intérêts du canton de Zoug, au cas où la Compagnie du Gothard persisterait à ne pas tenir compte des vœux du gouvernement zougais au sujet du service des trains.

Téléphone souterrain. — On est occupé en ce moment à poser dans les rues de Zurich les cables souterrains du réseau téléphonique. Ces cables, réunis au nombre

Dépêches télégraphiques

GENÈVE, 25 mai.

Le conseil municipal de la commune de Confignon a décidé, à l'unanimité, de demander au Conseil d'Etat de Genève, que l'église et le presbytère de la commune, actuellement vacants, soient affectés au culte catholico-romain.

THOÛNE, 25 mai.

Jusqu'à cette heure, le public ignore encore si le cas de l'artilleur grison (de la batterie de montagne) est un accident ou une désertion.

Dernières dépêches

Paris, 26 mai.

Un grand incendie a éclaté au théâtre de l'Opéra comique.

Tout le bâtiment est en feu. Des flammes énormes et des flammèches couvrent le quartier, où la panique est grande.

Le feu a pris, dit-on, derrière la scène, pendant le premier acte de *Mignon*.

Les acteurs costumés fuient par toutes les issues. On craint qu'il n'y ait de nombreux accidents. On ignore encore les détails à cet égard.

Une foule immense stationne dans les

rues. Les flammèches arrivent jusque sur la place de la Bourse.

Paris, 26 mai.

L'incendie de l'Opéra comique a fait de nombreuses victimes. On compte actuellement six morts et douze blessés.

La plupart des accidents mortels se sont produits à la suite de chutes par les fenêtres.

On craint que plusieurs femmes et plusieurs figurantes ou figurants n'aient pas pu sortir.

Les pompiers ont opéré de nombreux sauvetages par les fenêtres des étages supérieurs.

Les maisons voisines ont été préservées.

Paris, 26 mai.

M. de Freycinet accepte la mission de former le cabinet. (C'était prévu !)

Londres, 26 mai.

Une lettre de M. Chamberlain déclare l'entente impossible entre les gladstoniens et les libéraux unionistes.

Londres, 26 mai.

Les dépêches anglaises constatent la vive impression produite à Berlin par l'ukase interdisant aux étrangers les achats d'immeubles en Russie.

La mesure est considérée comme étant dirigée contre les Allemands.

Selon le *Daily-News*, M. de Bismark considère la situation politique comme grave.

Paris, 26 mai.

Le nombre des victimes de l'incendie de l'Opéra comique se monte actuellement à dix-neuf morts et une soixantaine de blessés, dont plusieurs pompiers et gardiens de la paix.

On craint de retrouver encore des cadavres sous les décombres, dont le déblaiement ne pourra pas commencer avant demain.

Le théâtre est totalement détruit.

Vevey, 26 mai.

Malgré le mauvais temps, le comte de Paris, descendu jeudi dernier au *Grand-Hôtel*, reçoit chaque jour soit des notabilités du parti Bourbon ou des délégations de plusieurs départements : Saône-et-Loire, Jura, Ain, Haute-Saône, de la région du Rhône sont déjà venus et d'autres encore sont attendus.

On a remarqué MM. de Ballore, de la Servette, Vregile, François Rive, Jordan, Verne de Bachelard, de Bellescire (du Conseil d'administration du *Nouvel-Liste* de Lyon), Nouvellet, Schneider, Tis-

sot, de Rambuteau, Noël Le Mire, de Murard, de Grammont, Marquiset de Chavannes, Arthur Brolemann, de Prandière, Desjoyaux, Esnard et un certain nombre d'autres hommes politiques, industriels, agriculteurs ou commerçants.

Tous apportent leurs témoignages de sympathie respectueuse, de dévouement et d'espérances. Le comte est accompagné de son secrétaire particulier, M. Camille Dupuy et de MM. de la Saporta et du Chavalard. Tous les jours il y a des invités.

Dernières nouvelles

Conversion d'emprunts. — Le Grand Conseil est convoqué en session extraordinaire sur mardi 31 mai courant, à 9 heures du matin, pour s'occuper d'un projet de décret accordant la garantie de l'Etat pour un emprunt de trois millions à contracter auprès de la Banque commerciale de Bâle par les communes et propriétaires intéressés à la correction des Eaux du Jura, les communes de la vallée de la Jogne et la Société de Navigation à vapeur des lacs de Neuchâtel et de Morat. |

d'une vingtaine dans des tuyaux en fonte, sont placés dans le sol à un mètre de profondeur.

Post festum. — Environ 25 jeunes gens d'Yverdon seront cités en municipalité pour répondre des voies de fait exercées par eux sur les salustistes le jour de l'Ascension. Il ne s'agit, bien entendu, que des faits qui se sont passés sur le territoire d'Yverdon.

Le bureau de police est actuellement nanti d'une foule de casquettes, broches et rubans dérobés jeudi dernier, et que leurs détenteurs, sur une invitation qui leur a été faite, ont immédiatement restitués.

Les banquiers soleurois. — Les employés de l'ancienne Caisse hypothécaire soleuroise, accusés de malversations, viennent d'être jugés par le tribunal criminel, qui a siégé mardi et mercredi. Le caissier Affolter est condamné à 3 1/2 ans de maison de force, le directeur Niggli à 2 1/2 ans de la même peine, l'employé Mollet à 1 1/2 an d'emprisonnement.

Appétit schismatique. — On écrit du Jura bernois au *Journal de Genève* que le conflit survenu à Porrentruy entre la paroisse catholique-romaine et le gouvernement a été exposé d'une manière inexacte par le *Bund*. Ce n'est pas le conseil de paroisse qui a supprimé les 350 francs portés au budget au profit des vieux pour la location de l'église des Ursulines, mais bien l'assemblée des paroissiens, qui a pris cette décision à l'unanimité. D'autre part, les vieux-catholiques, dont le nombre est très restreint, jouissent déjà pour eux seuls d'une église, celle de Saint-Germain, qu'ils ne parviennent pas à remplir, tandis que les catholiques-romains beaucoup plus nombreux et plus assidus sont réduits à partager avec les protestants l'église de Saint-Pierre. Il était donc tout à fait déraisonnable, de la part du gouvernement bernois d'exiger que la paroisse catholique-romaine fit les frais d'une seconde église pour les vieux catholiques, alors qu'elle-même n'en possédait que la moitié d'une et que l'Etat de Berne en possède une, qui sert actuellement de halle aux marchandises.

Retour de Mgr Jardinier. — La grande cloche de la cathédrale de Sion vient d'annoncer aux Valaisans le retour de Rome de S. G. Mgr Jardinier.

Le vénéré évêque est rentré mardi dans la cité épiscopale par le train de 2 h. 50 arrivant de Brigue. Sa Grandeur est donc revenue par le Simplon, après une absence d'environ 4 semaines, passées soit dans la Ville éternelle, soit à visiter les principales villes d'Italie.

La frûhschoppe diplomatique. (Correspondance de Berne retardée). — Vos lecteurs savent ou ne savent peut-être pas que la bière célébrée par le roi Gambrinus compte aussi le prince de Bismark parmi ses plus fervents disciples; le grand chancelier a donc, comme reminiscence de sa jeunesse, de la vie universitaire, introduit la choppe nationale dans les us et coutumes parlementaires berlinois. Nul n'aurait supposé que cet usage en honneur sur les bords de la Sprée allait s'acclimater dans la ville fédérale suisse.

Ici sur les rives de l'Aar, c'est M. le baron de Niehammer, ministre de Bavière près de notre Confédération, qui a en l'originale idée de faire déguster, mardi matin, du véritable *Munchener Hofbräu*; idem du *Salvator*; idem encore les meilleures bières doubles de son pays à MM. les membres du Conseil fédéral. L'entrevue a été à la fois

très gaie et très cordiale, on s'est séparé en se donnant rendez-vous une autre fois.

Autour d'un bon verre de bière la diplomatie doit être plus facile que dans la salle d'audience officielle, où tout se passe selon la haute étiquette et où toutes les paroles sont scrupuleusement pesées.

Le piédestal. (Corresp. de Berne.) — Lorsque l'occasion se présentera, nous démontrerons à qui de droit qu'il n'y avait absolument rien de ridicule d'écrire que M. le ministre Boulanger, tombé, demeurait le général Boulanger sur son piédestal. Nous nous efforcerons alors d'expliquer par des exemples *vaudois* qu'on peut abandonner ou prendre une position sans demeurer sur son piédestal. Nos lecteurs auront déjà compris.

Petite chronique des cantons

Lundi après midi une énorme chute de grêle a fait de grands dommages aux cultures des environs de Liesberg (Berne). Les grêlons pesaient jusqu'à 80 grammes.

Un homme de 41 ans, de Schwæadi (Glaris) s'est tué en tombant d'une paroi de rocher à la Goggenalp. Il laisse une veuve et cinq enfants.

Un soir de la semaine dernière, un citoyen des Gras (Neuchâtel) retournait chez lui depuis les Bayards. Il était près de 10 h. du soir. Des malfaiteurs l'attaquèrent, et après l'avoir maltraité et dévalisé de sa bourse et de sa montre, le laissèrent, ne donnant plus signe de vie, sur la route. La justice informe.

Nouvelles de l'étranger

Allocution consistoriale du 23 mai

Dans le consistoire tenu lundi dernier, le Souverain-Pontife a prononcé une très importante allocution, dont nous publierons la traduction. En voici le résumé.

Le Pape, rappelant quelle était la situation de l'Eglise de Prusse, a dit qu'il avait dû faire tous ses efforts pour y porter remède. Il a fait un grand éloge de la constance du Centre ainsi que des bonnes dispositions manifestées par l'empereur d'Allemagne et le ministre chancelier.

Le Saint-Père a déclaré que les funestes lois de mai ont été abrogées en partie, et en partie mitigées. Quoique les vœux des catholiques n'aient pas été entièrement satisfaits, on a pourtant obtenu beaucoup.

Léon XIII a parlé ensuite de l'envoi du délégué hessois et des grandes espérances qu'il fondait sur le succès des négociations entreprises en vue d'améliorer la situation de l'Eglise catholique en ce pays.

Enfin, venant à parler de l'Italie, le Pape a manifesté le désir que son amour de la paix avec tous les peuples puisse aussi servir à l'Italie qui, par la volonté de Dieu, est exceptionnellement unie au Pontife romain, et qui lui est si chère. Comme nous l'avons proclamé plusieurs fois, a dit Léon XIII, nous désirons ardemment que les Italiens jouissent de la paix d'une sûre tranquillité d'esprit; qu'enfin soit écartée la division entretenue par la Révolution avec le Pontife romain et que disparaisse cette violation de la justice et de la dignité du Pontificat souverain, qui est due plutôt aux sectes qu'aux populations de l'Italie.

Pour la concorde, a dit en terminant le

Souverain-Pontife, il est nécessaire que le Pape puisse jouir d'une vraie liberté et qu'il ne soit soumis à aucun pouvoir. En effet, bien loin de porter aucun détriment à l'Italie, cela procurerait plutôt sa prospérité.

Le Jubilé de la reine Victoria

Dimanche a eu lieu, à l'occasion du jubilé de la reine, le service religieux célébré à l'église Sainte Marguerite, à Westminster.

Le speaker de la Chambre des Communes et plus de 400 membres ont assisté à cette cérémonie.

Le cortège, ayant à sa tête le speaker, quitta la Chambre des Communes accompagné des sergents d'armes et de la police spéciale du palais du Parlement.

Parmi les membres influents qui en faisaient partie, on remarquait: MM. Gladstone, Goschen, lord Hartington, Courtney, lord Hamilton, Stanhope, Balfour, sir James Fergusson, lord Charles Beresford, Henry Fowler, Shaw-Lefevre, Arnold Morley, Mundella, Cairne.

Le clergé de Westminster vint à la rencontre du cortège au bas des marches de l'église, et le guida dans le temple.

Une foule nombreuse s'était massée autour de l'église, où s'était groupé un bataillon des volontaires de Westminster. Des applaudissements éclataient à chaque instant lorsque la foule reconnaissait quelques-uns des membres connus du Parlement.

Pendant l'office, l'orgue et les chœurs de Westminster exécutèrent plusieurs morceaux de maîtres et des hymnes en l'honneur de la reine. Un sermon de circonstance fut prononcé par l'évêque de Ripon et la bénédiction fut donnée par l'archevêque de Cantorbéry.

Les grèves de Belgique

Les dernières dépêches publiées par les journaux français représentent la situation comme s'aggravant.

On télégraphie de Mons, le 23 mai, que la Société coopérative de Cueens ayant distribué samedi 7 fr. 50 à chacun de ses adhérents, de nombreux ouvriers ont employé cette somme à acheter des revolvers et des munitions. Le parquet a immédiatement interdit la vente des armes prohibées et les a fait enlever des étalages.

Le bruit court que le socialiste Vanlo a fait distribuer environ 1000 revolvers avec des munitions.

A Charleroi, les troupes ont fait des patrouilles toute la nuit de dimanche à lundi. On craint de graves désordres. La grève est complète à Magbourg, Marcinelle et au Châtelet. La surexcitation est grande. On a apposé de nombreuses affiches portant: «Grève ou mort.»

Le bourgmestre de Charleroi a fait afficher un avis qui assure la protection aux travailleurs et qui annonce que la garde civique, la gendarmerie et les troupes maintiendront la liberté du travail. Les gardes civiques de Marchiennes et de Marcinelle ont pris les armes dimanche à une heure du matin.

Le bassin de la Meuse reste calme, bien que, dans un meeting tenu hier à Seraing, 2000 ouvriers aient voté la grève générale.

A Liège, le parquet a défendu aux armuriers de laisser des revolvers dans leur étalage.

Un grave attentat a été commis samedi à la Louvière. Une cartouche de dynamite a été placée contre la fenêtre d'un café où se réunissent les officiers. L'explosion a fait voler en éclats les volets et les fenêtres. Trois officiers ont été légèrement blessés.

L'auteur présumé de cet attentat a été arrêté dans la nuit. C'est un Français âgé de vingt ans, venant de Verviers et qui a parlé dans les meetings anarchistes tenus à la Louvière samedi dernier. Il était porteur d'un revolver et de cinq cartouches de dynamite.

Dans le Borinage, il y a treize mille grévistes, le chômage est complet. Les réunions secrètes sont nombreuses. Il est impossible de savoir ce qui s'y dit, les grévistes seuls y sont admis. Partout il y a des placards incendiaires.

Les explications de M. Tisza

Les récriminations qu'échangent depuis quelque temps les journaux allemands, autrichiens et russes, au sujet des préliminaires de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, ont abouti samedi, dans la Chambre de Pest, à un débat dans lequel M. Tisza, en réponse à une interpellation de M. Iranyi, a donné la version officielle de cet événement.

Le ministre hongrois a déclaré en substance qu'un accord avait, en effet, été conclu entre l'Autriche et la Russie, au su de l'Allemagne, à la veille de la guerre d'Orient; il y était convenu que la monarchie des Habsbourg resterait neutre dans ce conflit, mais qu'elle se réservait d'occuper le Balkan occidental, si certaines éventualités venaient à se réaliser.

Ces circonstances ne s'étant pas produites, l'Autriche, s'estimant lésée par les stipulations du traité de San-Stefano, insista pour la convocation d'un congrès des puissances à Berlin, et c'est de cette assemblée qu'elle a tenu, avec l'assentiment du prince Gortschakof, le mandat qui lui permit de faire marcher ses troupes sur Serajevo.

Grâce à cette politique, le gouvernement austro-hongrois, sans s'aliéner la Turquie et sans attirer l'inimitié de la Russie, a réussi à conserver l'attachement des populations slaves d'Orient, auprès desquelles son prestige est actuellement plus grand que jamais.

Il ressort de ces explications de M. Tisza, d'une part, que l'entente austro-russe de 1879 n'a pas été tenue cachée à l'Allemagne; de l'autre, que le gouvernement du czar, pour gagner la bienveillance de l'Autriche, a cru devoir lui concéder le droit d'occuper la Bosnie et l'Herzégovine à des conditions qui ne se sont pas, il est vrai, réalisées.

Il semble donc établi que le prince Gortschakof a donné son assentiment à la politique orientale du comte Andrassy. Ce point est acquis, et l'imprévoyante maladresse, comme s'exprime le *Nord*, de feu le chancelier d'Alexandre II se trouve ainsi constatée.

Canton de Fribourg

Le pèlerinage fribourgeois

AU TOMBEAU DU B. NICOLAS DE FLUE

Sachseln, 24 mai 1887.

Les journées de pèlerinage ne sont pas certes des journées de loisir ou de repos. Elles sont remplies par une série d'exercices qui tiennent les esprits constamment en haleine, sans cependant les fatiguer. Aussi la joie est grande parmi ces huit cents Fribourgeois réunis dans ce bourg auprès des reliques du Bienheu-

LES VOLEURS DE LOCOMOTIVES

Par Fernand Hue

Il ne fut plus question de déjeuner; tous se précipitèrent sur le quai de la gare, et arrivèrent pour voir la locomotive s'éloigner à toute vitesse et tourner le premier angle de la route.

Prenant une décision subite, Fuller se tourna vers Murphy et Cain.

— Venez! cria-t-il.

Et il partit de toute la vitesse de ses jambes. Cette prétention de vouloir lutter, à pied, avec une locomotive, parut tellement insensée à tous les spectateurs de cette scène, qu'à leur passage, les trois coureurs furent salués par un immense éclat de rire et accompagnés des quolibets de la foule.

Dépendant cette course, si disproportionnée qu'elle parut de prime abord, était le seul moyen pratique qui restait à Fuller et à ses compagnons.

Quelle autre détermination pouvaient-ils prendre? S'ils étaient restés inactifs dans le camp, on les eût accusés de négligence, et on

leur eût reproché de n'avoir pas gardé leur train; bien heureux encore, si on ne les avait pas soupçonnés d'être les complices des ravisseurs. Tout en courant, Fuller expliqua son plan à ses compagnons; ils n'avaient pas de télégraphe ni de machines à leur disposition. S'ils avaient pu se procurer des chevaux et suivre la route en abandonnant la voie ferrée — ce qui est aussi peu dans les coutumes d'un mécanicien de chemin de fer que celles d'un marin d'abandonner son navire — ils auraient pu atteindre avant le train fugitif une station voisine; mais probablement personne n'eût cette idée.

Toujours est-il que Fuller et Murphy étaient loin de soupçonner quels étaient les ravisseurs de leur train. On les avait prévenus de se tenir en garde contre une tentative d'évasion possible de conscrits cantonnés dans le camp de Big-Shanty; quoiqu'ils n'eussent jamais supposé ces déserteurs capables de s'emparer de leur locomotive pour fuir, c'est cependant la première idée qui leur vint à l'esprit, et Fuller resta convaincu qu'ils ne se serviraient de la machine que pour prendre une avance de quelques kilomètres, puis qu'ils l'abandonneraient; il était donc décidé à suivre de près la locomotive, à la reprendre et à revenir à Big-Shanty chercher le train et les voyageurs restés en détresse. Il était loin de se douter que des soldats fédéraux fussent dans l'affaire, et surtout qu'ils fussent les auteurs du vol de sa locomotive.

Pendant deux ou trois kilomètres, les trois hommes coururent à toute vitesse, espérant, à chaque détour de la voie, apercevoir la machine

abandonnée. Ils furent bientôt fixés sur le compte de leurs ennemis. A deux milles de leur point de départ, ils virent le fil télégraphique brisé et un morceau emporté; des paysans leur apprirent qu'ils avaient vu les fugitifs occupés à graisser tranquillement la machine. Assurément, ce n'était pas ainsi qu'aurait agi des déserteurs. Ces deux faits prouvèrent clairement l'intention des fugitifs de fournir une longue traite. Qui étaient ces fugitifs? Cette question restait sans réponse. A quelques cents mètres plus loin, Fuller rencontra des ouvriers traînant une voiture à bras; c'était là une trouvaille inespérée; Fuller en profita aussitôt.

Maintenant, le chef de train était fixé, il avait un plan; il résolut de le mettre immédiatement à exécution: en dépensant une somme d'énergie considérable, il pouvait tirer un grand partie de la voiture à bras; dans les montées, il la pousserait devant lui; dans les descentes, et à place droite, il monterait dedans, et s'il arrivait à la diriger, il pourrait faire onze à douze kilomètres à l'heure. Or, Fuller savait que, en raison de l'encombrement de la voie, sa locomotive ne pourrait fournir plus de vingt-deux kilomètres dans le même laps de temps; tous ses efforts tendirent donc à atteindre Kingston le plus rapidement possible: c'était trente milles à franchir. En outre, Fuller était informé de l'encombrement des trains à cette station et il prévoyait, ce qui arriva en effet, que les fugitifs seraient obligés d'y faire un assez long séjour. Si ce hardi coup de main eût été tenté la veille, comme cela avait été décidé au début, il aurait désespéré, car alors la voie eût été libre. Il avait encore une autre

chance pour lui, ainsi que nous le verrons plus tard, et les fugitifs l'ignoraient.

Fuller ne s'arrêta pas à la question de savoir comment il s'emparerait de la locomotive quand il l'aurait rejointe; pour le moment, il ne cherchait qu'un véhicule et le moyen d'atteindre l'ennemi; il était certain, du reste, de rencontrer du renfort dans toutes les stations, le samedi étant jour de réunion des milices, des volontaires et des conscrits; il trouverait donc dans tous les villages de nombreux soldats en armes. Toutes ces réflexions ne se présentaient à l'esprit de Fuller que petit à petit; pour le moment, il n'était possédé que par une idée: la locomotive le *Général* lui avait été confiée, on l'avait enlevée, il fallait la reprendre, coûte que coûte. Il ne pensa même pas qu'on ait pu s'arrêter à détruire la voie.

Se poussant, se traînant, se remorquant mutuellement, Fuller et ses compagnons gagnèrent du terrain. Soudain, au moment où la charrette était lancée à fond de train, la terre manqua sous les pas des hommes, la voiture se renversa et, le premier moment d'étonnement passé, ils se trouvèrent tous les trois barbotant dans une mare de boue creusée au milieu de la voie. Ils étaient arrivés au premier endroit où les fugitifs avaient arraché des rails. La voiture relevée, les trois hommes reprirent leur poursuite; mais cet accident augmenta leurs précautions et leur fit concevoir un certain respect pour les hommes qui fuyaient devant eux.

(A suivre.)

reux pacificateur de la Diète de Stanz. On est heureux surtout de l'accueil que l'on reçoit dans le charmant pays d'Obwald. A chaque pas l'on s'aperçoit des sympathies que notre présence réveille dans cette bonne et aimable population. Le clergé, les autorités cantonales et communales se prodiguent pour nous ; dans le peuple, nous sommes accueillis comme des frères. Aussi soyez sûrs que ce pèlerinage restera béni de tous ceux qui ont eu l'heureuse chance d'y prendre part, et demain matin en quittant les reliques de Nicolas de Flûte, et la superbe église du bourg toute de marbre, avec ses autels si riches et d'un si bon goût, en serrant la main à nos hôtes de deux jours, ce n'est pas adieu que nous leur dirons, mais : Au revoir !

Où, nous reviendrons, lorsque la ligne du Brünig, dont les travaux se poursuivent avec activité auront mis Sachseln à une heure de chemin de fer de Lucerne. Alors, les pèlerins fribourgeois afflueront dans l'église où la piété du peuple d'Obwald a réuni les merveilles de l'art pour honorer le plus digne et le plus glorieux des enfants de ce beau pays. Car le pays est ravissant. Enfermé entre deux lignes de montagnes, la vallée s'élargit entre Sarnen et Sachseln, et un superbe lac est au fond pour donner au paysage cette poésie des vastes eaux qui frappe si vivement l'attention de quiconque sent les beautés de la nature. Des deux côtés, les flancs des coteaux s'élèvent en pentes harmonieuses, ornés d'une forêt d'arbres fruitiers entrecoupée de blanches maisons. Et plus haut, c'est la forêt au feuillage sombre, et plus haut c'est la montagne blanche de neige. Nos campagnards comparent ce pays et son agriculture à celle des contrées qu'ils habitent. C'est à la fois la physionomie alpestre des vallées de la Haute-Gruyère et la végétation la plus avancée des plaines de la Basse-Broye. Ces intéressantes comparaisons ouvrent des horizons nouveaux, et encore une fois l'on peut dire que la piété est utile à tout.

Les pèlerins ont aussi remarqué la beauté architecturale, l'excellente ornementation et le bon état d'entretien non seulement des grandes églises paroissiales d'Alpnach, de Sarnen et de Sachseln, mais des nombreuses chapelles dispersées dans les vallées latérales et sur les promontoires avancés des contre-forts alpins. C'est un exemple qui ne sera pas perdu. Nos populations apprendront par cet exemple à apprécier toujours mieux la maison de Dieu, qui est aussi la maison du peuple.

Ces réflexions ont pris une partie de la place que je réservais dans ma lettre d'aujourd'hui à la relation des exercices du pèlerinage. Mais je ne le regrette point ; ce que je n'ai plus le temps de dire dans cette lettre, aura sa place dans ma lettre de demain.

Les pèlerins, appartenant pour la plupart à la campagne, se lèvent de bon matin ; aussi dès les premières heures du jour, l'église était remplie d'hommes agenouillés devant l'autel du Bienheureux pour mettre sous sa bienveillante intercession leurs vœux, leurs espérances, les intérêts de leur famille et de leur pays. Ce flot de chrétiens se renouvelait sans cesse, sans jamais diminuer, jusqu'à l'heure de la messe dite par Monseigneur à l'autel des reliques. Alors a commencé la distribution de la sainte Communion. Comment peindre ce défilé de 800 hommes, parmi lesquels se trouvent les plus hauts magistrats du canton, les anciens noms de notre République, les supériorités de l'intelligence et de la position sociale ? C'est l'élite du canton de Fribourg qui vient ainsi rendre un hommage public au Dieu de l'Eucharistie, recevoir la Nourriture dont le Bienheureux reçoit pendant près de vingt ans dans sa solitude du Ranft.

Pendant la cérémonie, le Cœcilien-Verein de Fribourg a exécuté à l'orgue de très beaux chants avec la précision et la piété qui distinguent cette excellente société. Nous tenons à lui rendre ici un hommage bien mérité, en même temps que nous remarquerons combien l'excellente acoustique de l'église paroissiale donnait de moelleux et d'ampleur aux voix des exécutants. M. le notaire Currat avait bien voulu prêter son concours, et M. Sidler tenait l'orgue avec le talent modeste mais sûr qui le fait tant apprécier.

Le Saint-Père a daigné donner un témoignage d'affection paternelle aux pèlerins fribourgeois, en adressant la dépêche suivante à Mgr Mermillod, l'initiateur et l'âme de cette croisade de prières.

A Sa Grandeur Mgr Mermillod, évêque, à Sachseln.

Sa Sainteté bénit de tout cœur le pèlerinage du canton de Fribourg, en souhaitant la continuation de la bienfaisante influence du Bienheureux Nicolas de Flûte.

BOCCALI

Ce témoignage de la bienveillance du Chef de l'Eglise restera comme un titre d'honneur pour le canton de Fribourg.

Mais voici la grande sonnerie de l'église paroissiale qui jette dans les vallées ses notes vibrantes. Une longue ligne de jeunes filles vêtues de blanc et tenant des bouquets à la main, se dirige vers la demeure du curé de Sachseln, qui a tenu à recevoir lui-même Mgr Mermillod ; la fanfare paraît à son tour. Bientôt un cortège se forme ; les jeunes filles ouvrent la marche, et sont suivies de la musique et du clergé. Monseigneur s'avance tenant la crosse d'une main et de l'autre bénissant la foule qui s'agenouille sur son passage. Il entre ainsi dans l'église où le chœur le reçoit au chant de l'*Ecce sacerdos* qui se termine par ces mots d'une opportunité, je pourrais presque dire d'une actualité saisissante : *Factus est pro nobis reconciliatio*. Comme le Bienheureux Ermete du Ranft fut le grand pacificateur de la Suisse au quinzième siècle : ainsi, de nos jours, c'est de la Chaire de Saint-Pierre, c'est du siège de nos évêques que viendra la paix dans le pardon et dans l'union sincères, la réconciliation aux pieds des autels du Dieu de miséricorde. Puisse la Suisse comprendre toujours mieux que c'est en respectant nos croyances et nos libertés religieuses qu'elle assoira sur des bases solides la tranquillité publique.

L'office a été célébré pontificalement avec toute la pompe de la liturgie catholique. La population de Sachseln se pressait dans les bas côtés, tandis qu'aux tribunes supérieures étaient les étudiants du Collège de Sarnen et une grande foule de fidèles obwaldois. Monseigneur était au trône, entouré de M. le doyen de Léchelles et de M. le chanoine Esseiva, et M. le doyen de Lully célébrait l'office à l'autel des reliques du Bienheureux.

Hospices de district. — Dans la pensée de faire connaître davantage une institution qui a rendu déjà de grands services, le Comité central des hospices du district de la Sarine, des communes catholiques du Lac, et des communes de Guin et de Bösingen, au district de la Singine, vous prie de publier les lignes suivantes :

En 1870 et grâce à l'initiative de quelques hommes dévoués, un appel fut fait auprès de toutes les communes du district de la Sarine, de la Singine et des Justices de paix de Courmoullens et de Cormondes, au district du Lac, dans le but de réunir ces communes pour former, dans chaque district, des hospices. Cet appel fut entendu et bien accueilli. Toutes les communes du district de la Sarine, sauf Fribourg et Treyvaux, qui avaient déjà leurs hôpitaux particuliers, s'inscrivirent pour former un hôpital de district ; il en fut de même dans le Lac catholique. Dans le district de la Singine, la commune du Grand-Bösingen fut au commencement la seule à adhérer ; plus tard, la commune de Guin entra dans le concordat ; les autres communes s'abstinrent, préférant fonder un hôpital de district à Tavel.

Il se forma ainsi trois hôpitaux de district, un pour la Sarine, un pour le Lac et un pour les deux communes de la Singine. Chacun de ces hospices se constitua une administration particulière et l'on forma un Comité central composé d'un délégué par district, sous la présidence du préfet de la Sarine, pour traiter les objets communs aux trois districts.

La première chose à faire, après avoir réuni quelques fonds, au moyen d'une collecte, fut de choisir un hôpital déjà existant pour y placer des malades et des infirmes. Un concordat fut passé avec les Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Elles se chargèrent de soigner tous les malades et infirmes qui leur seraient envoyés par les communes concordataires pour la somme de 1 fr. 30 c. par jour pour les malades et 80 centimes par jour pour les infirmes, plus un subsidé de 1000 fr. par an. Le concordat fut renouvelé à plusieurs reprises, le prix de pension n'a pas augmenté, mais le subsidé fut élevé à 1500 fr. Le Comité central s'intermédiaire entre les Sœurs et les Comités de

district pour la régularisation de toutes les questions. Les communes concordataires fournirent aussi un certain nombre de lits une fois pour toutes.

Grâce aux legs reçus, aux collectes faites chaque année le jour de la Pentecôte dans les différentes paroisses, les fonds de chaque hospice purent se former, s'augmenter, et aujourd'hui ils ascendent à un chiffre qui a bien son équilibre. L'hospice du district de la Sarine possède une fortune nette de 39,788 fr. 70 c. ; celui du Lac, une fortune de 9249 fr. 25 c. Quant aux deux communes de la Singine, elles n'ont pas pour le moment de fonds spéciaux ; c'est la caisse communale qui subvient aux dépenses et encaisse les recettes. Cependant, la commune du Grand-Bösingen a commencé à former un fonds spécial pour l'hospice.

Ces fonds ont été en grande partie constitués par les collectes faites dans les paroisses, et il serait à désirer que ces collectes fussent assez fructueuses pour que, dans quelques années, il soit possible de faire payer uniquement par la caisse de l'hospice la pension des malades ou infirmes pauvres à l'hôpital, sans rien demander pour cela aux communes qui les font soigner.

Quant aux services rendus par ces hospices, ils ressortent du nombre des malades soignés. Pendant l'année 1886, il a été soigné à l'hôpital 174 malades et 31 infirmes, qui ont donné 5,778 journées pour les malades et 7316 journées pour les infirmes.

Le service médical est fait par M. le Dr Weck pour la chirurgie, et par M. le Dr Favre pour la médecine. Grâce au dévouement de Messieurs les docteurs et des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, les journées des malades ne vont pas en augmentant dans la même proportion que le nombre des personnes soignées, ce qui indique que le séjour de l'hôpital n'est pas prolongé inutilement.

Qu'il soit permis, en terminant, de recommander chaleureusement à tout le monde la collecte qui se fera dimanche dans toutes les paroisses en faveur des hospices sus-désignés. Chacun pourra ainsi contribuer dans la mesure de ses forces à une œuvre éminemment utile.

Démenti. — Le *Bien public* est prié de nous indiquer le numéro de la *Liberté* où il a lu que le chef de gare actuel de Fribourg est un étranger.

Une réponse matresse. — Voici une bonne réponse du *Pays*, organe des catholiques jurassiens, attaqué par le *Bien public*.

« Le *Bien public*, qui a l'habitude d'emprunter ses arguments aux feuilles radicales pour réfuter les organes conservateurs, tout comme il emprunte les suffrages du même parti pour tâcher de faire passer ses candidats, trouve qu'une feuille radicale jurassienne a réfuté le *Pays* de « matresse façon » dans la question de l'alcool.

« Qu'a dit cette feuille radicale ? Que le *Pays* n'a pas à se révolter à l'idée de faire venir du schnaps allemand puisque nous avons déjà, en Suisse, les farines hongroises et le sucre de Paris.

« C'est là toute l'argumentation « matresse » du *Bien public* ? Elle est pauvre en vérité, et nous ne pouvons partager la satisfaction qu'il éprouve à constater qu'après avoir compromis certaines industries suisses, comme la meunerie par exemple, en favorisant trop la concurrence étrangère, on s'apprête encore à en ruiner une autre. »

Rectification. — Une légère inexactitude s'est glissée dans l'entre-filet que nous avons donné sur la mort et la sépulture d'un jeune homme de Rueyres-St-Laurent, écrasé sous des plaques de molasse. La fanfare de Vaisternens-en-Ogoz, dont ce jeune homme faisait partie, a assisté en corps à son enterrement, mais n'a pas exécuté de morceaux.

Eglise de Courtion. — On se souvient que M^{me} de Muller, née Gottrau de Misery, a, dans un testament qui faisait une large part à toutes les bonnes œuvres, légué la somme de trois mille francs à l'église de Courtion qui se reconstruit actuellement. Mardi, un public nombreux assistait à une messe solennelle de *Requiem* pour le repos de l'âme de la défunte, dans l'enceinte même du sanctuaire que sa générosité aura contribué à embellir. De plus, une messe anniversaire a été fondée en reconnaissance du don charitable arrivé si à propos. La paroisse consacre ainsi la mémoire de celle qui, avant de mourir, a bien voulu songer à l'église de son enfance et de ses jeunes années.

Le nouvel édifice est du style romain ; on peut déjà admirer les proportions et l'architecture élégante des nefs latérales, des fenêtres ornées de vitraux et de l'extérieur. Les travaux de maçonnerie sont partout terminés à l'exception du clocher. On espère que la consécration pourra avoir lieu au commencement du mois d'oct.

La reconstruction de l'église de Courtion fait honneur à la paroisse qui a eu le courage et la générosité de l'entreprendre, correspondant pleinement au zèle plein de tact et

de dévouement de son jeune curé. Elle atteste également un réveil de sentiments religieux dans les paroisses catholiques du Lac.

VARIÉTÉS

Jean Boccart

(Suite.)

Un militaire, Torres, *ex-comisario* de *ordenes* à Uruguay, ayant pris dans l'exercice de ces hautes fonctions le goût de l'arbitraire, l'habitude du mépris de toute loi, se trouvait à bord. Ce fut lui, nous assure-t-on, qui se chargea de formuler les plaintes de tous ces ventres en détresse.

Ils crièrent tant qu'on débarqua les soixante infortunés immigrants sur une allée en fer, sans toit, sans aucun objet de literie, sans un banc pour s'asseoir.

Et le supplice commença. Au frais sous les tentes du *Silex*, humant la fumée de leurs havanes, après un déjeuner substantiel, les crânes, les braves et humains passagers de chambre, purent contempler ces hommes, ces femmes, ces enfants, la tête brûlante, les pieds grillés par la tôle surchauffée, les lèvres sèches, les membres ruisselants, haletant sous un soleil de feu, sans trêve.

Un bourdonnement aigu les étroitait aux tempes, l'abus de l'eau débilita ces estomacs vides qui ne pouvaient supporter aucun aliment solide, une lassitude invincible leur cassa bras et jambes, une torpeur mortelle les envahit.

La nuit, leurs tortures changeaient de forme. Les moustiques s'abattaient sur ce ponton de douleurs, plantaient leurs dards dans cette chair, trouant la peau assoupie par la sueur, privant de tout repos ces corps exténués.

M. Torres et ses amis dormaient paisiblement. MM. Quesada, Cordero et Rodriguez, après les joyeux devis d'une fraîche soirée au grand air, émaillée de boissons toniques, s'étendaient, le cœur content, la conscience tranquille, sous leurs moustiquaires de tulle, en rêvant voluptueusement aux plaisirs du lendemain.

Le quatrième jour sur l'allée, la situation empira. Les visages se boursoufflèrent sous la morsure ardente du soleil. La respiration devint pénible, sifflante. Les cerveaux bouillaient.

Pas un secours ne vint ; pas une parole de consolation. Le médecin qui avait ordonné ou permis ce supplice oublié par Dante dans la description de son enfer, ne vint pas une seule fois visiter ses victimes.

Le septième jour, l'un des condamnés succomba. C'était une femme enceinte de cinq à six mois. Fatiguée de souffrir, elle s'endormit dans l'oubli. Ses compagnons de misère envierent presque son sort.

Le décès fut constaté vers onze heures du matin. Chose lamentable, honteuse, la panique fut plus grande à bord du *Silex* qu'à bord du ponton.

L'agent des *Mensagerias fluviales*, Benito Paradelo, immédiatement prévenu, rendit compte aussitôt à la *junta de sanidad*. Nous croira-t-on ! Ce ne fut que le lendemain à deux heures du soir que le docteur Quesada daigna s'élever.

Mais chez lui l'émotion n'exclut pas la prudence, au contraire. Il arriva dans son canot à quatre mètres environ de la *chaia*, et ordonna qu'on lui fit voir la morte.

Les désespérés ne comprennent pas assez vite, il s'impatienta. Ils étaient stupides, aussi, ces *gringos*, qui n'entendaient pas la *castilla* ! Ils finirent cependant par deviner ; quatre d'entre eux, les plus valides, portèrent le cadavre sur le plat bord et le dressèrent de toute sa hauteur.

Le docteur regarda un instant ; puis étendant le bras d'un geste solennel :

— *Colera clavado !* s'écria-t-il. Et il s'enfuit.

A son exclamation, un cri avait résonné, déchirant. C'était la femme de Jean Boccart qui venait de s'évanouir.

Elle était à bout de forces, son lait s'était tari. Le poupon rose et frais quelques jours avant, pâle, les yeux caves, n'ayant déjà plus la force de crier, tendait en vain sa lèvre avide vers le sein desséché de la mère.

Le père se précipita ; quand elle revint à elle, son regard avait déjà cette expression indéfinissable des yeux qui voient au-delà. Mélange d'épouvante et de résignation.

Dépendant on s'agitait à Uruguay. Un cas de choléra ! Municipalité, préfecture, tout fut sur pied en quelques minutes. Que faire, que devenir ?

La discussion ne fut pas longue d'ailleurs. A l'unanimité on décida de renvoyer immédiatement le *Silex*. Le capitaine voulut résister ; il n'avait pas de charbon, on lui en donna. Puis M. Calderon *comisario* le *ordenes* arriva avec un détachement de soldats, fit feu en l'air pour avertir des conséquences possibles d'une plus longue désobéissance.

Il fallait partir. Mais lorsqu'on voulut réembarquer les immigrants, les passagers se révoltèrent. M. Torres prouva péremptoirement au capitaine par quelques coups de poing en pleine figure, qu'il avait tort ; on transigea. Ces messieurs furent d'abord débarqués dans l'île *redonda*, puis on réembarqua les immigrants, et le vapeur reprit la route de Martin Garcia.

Lorsqu'on les débarqua, ils pouvaient à peine se traîner. Leurs jambes se dérobaient. Ils allaient là où on les poussaient, avec cette indifférence mornne de la brute inconsciente.

Un employé du lazaret les recevait à terre et les classait immédiatement d'un seul coup d'œil.

Enfermo ! disait-il ; et le malheureux était houslé vers la droite.

Valido ! vlan à gauche. La femme de Jean Boccart fut rangée dans la première catégorie, lui-même et ses quatre enfants dans la seconde.

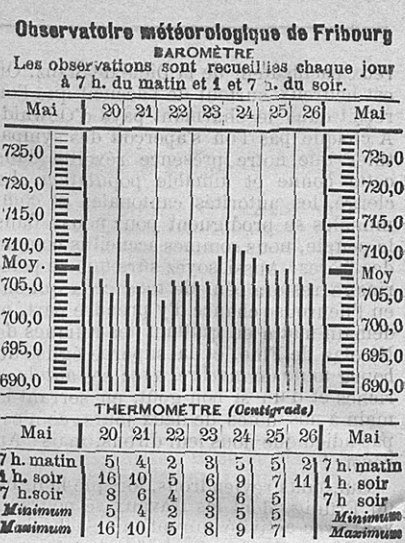
Un bateau déchargeait des cercueils. On les emplait à terre. Et les loustics de rire :
 — Voyez-vous, disaient-ils à ceux qui avaient été déclarés malades, l'administration bienveillante vous donne le choix : la bière ou le four à crémation ; allons décidez-vous mesdames et messieurs.
 Heureusement pour la plupart, ils étaient hors d'état de comprendre ces lugubres et férocités plaisanteries.
 Jean Boccart fut isolé avec ses quatre enfants dans un canot ; en observation. Stupide, le cerveau vide, il regardait, sans la voir, sa femme qu'on entraînait là-bas ; où ? il ne savait pas, elle non plus. Que leur importait. Ils sentaient bien que tout allait finir bientôt. Délivrance suprême, définitive celle-là !
 Elle vint enfin ; mais bien lentement et pas complète.
 Un à un ils s'éteignirent. Le bébé d'abord, la mère ensuite, puis un à un les quatre enfants. Jean Boccart fut épargné.
 La mort inclément ne voulut pas de lui. Elle eut mieux fait de l'emporter, lorsque, dans ces coups répétés, il avait perdu jusqu'à la faculté de souffrir.
 Seul ! dès qu'il comprit, il n'eut plus qu'une idée, fuir au plus vite. On lui montrait les riches campagnes, leur végétation luxuriante. Il

secondait la tête et répondait non, toujours non. Il lui semblait que cette fécondité prodigieuse était due à l'engrais humain. La République Argentine lui faisait l'effet d'un vaste cimetière.
 Quel agent de propagande convaincu le gouvernement aura en lui, lorsque retourné là bas, il racontera sa lamentable histoire !
 Car c'est une histoire véritable. Tous ces détails nous ont été donnés par des personnes d'une honorabilité au dessus de tout soupçon.
 Ce sont des faits que nous dénonçons publiquement.
 Nous mettons qui que ce soit au défi de prouver qu'il y ait eu un cas de choléra, un seul, soit à bord du *Silex*, soit à bord du ponton. Y en eût-il eu d'ailleurs que cela n'excuserait rien.
 Il y a eu homicide flagrant. Par imprudence, par incurie, par ignorance, par lâcheté, soit : mais homicide.
 Où sont les coupables ?
 Nous avons nommé plusieurs de ceux qui ont été mêlés à ce drame sinistre. Qu'on cherche parmi eux, qu'on cherche ailleurs, s'il le faut, mais qu'on trouve !
 L'honneur et l'autorité du gouvernement argentin sont en jeu. Les dépêches publiées à propos du renvoi brutal du *Silex* n'ont rien

éclairci du tout. Elles ont seulement prouvé, ce que nous savions déjà malheureusement, que ni le président, ni ses ministres ne sont obéis.
 Si on a hésité à châtier des subalternes in-soumis, on ne le peut plus aujourd'hui, en présence des conséquences de leur inqualifiable conduite.
 Que justice se fasse ! Nous attendons.
 GEORGES D'ANGLES.
 M. SOUSSENS, Rédacteur

Rhum de la Jamaïque vieux
 (0225) à 4 francs la bouteille
 chez JEAN KAESER, à FRIBOURG.

Mousseline laine, Crêpe de Chine
 (Anderson) **Etamine, Satinette, Damiers et Foulards imprimés**, derniers dessins et garanti au lavage à 24 cent. la demi-aune ou 40 cent. le mètre, est expédié en mètres seuls, coupons de robes, ou en pièces entières franco de port à domicile par **Oettinger & Cie, Centralhof, Zurich.**
 P. S. Envoi de collections d'échantillons et de gravures haute nouveauté sur demande gratis.
 (O. 382)



Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & C Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

Asperges

On trouve tous les jours des asperges d'Argenteuil, place du Collège, 155. (456)

Maladies du bas-ventre

Ardeur d'urine. Hématurie. Affections de la vessie et des reins. Traitement par correspondance suivant une méthode scientifique moderne. Remèdes inoffensifs. Point de dérangement dans sa profession ; discrétion à toute épreuve. (O. 318/404/88)
 BREMKICKER, méd. prat., à GLARIS (Suisse).
 Succès garanti dans tout cas curable.

Laiterie à vapeur de La-Roche

BEURRE DE PETIT-LAIT

Ne pas confondre ce beurre avec celui dit de **bretz**.
 Le beurre de petit-lait se conserve plus de quinze jours sans prendre de mauvais goût, à la fonte son déchet est beaucoup moins considérable que celui du **beurre de crème**. Prix 2 fr. 40 le kilo.
 Seul dépôt à **Fribourg**, par livres et demi-livres, chez **M. H. Brunisholz, confiseur**, rue de Lausanne. (O. 443)

A louer au centre de la ville plusieurs appartements. S'adresser à **MM. Orell, Füssli et Cie, à Fribourg**. (O. 457)

HENNIEZ-LES-BAINS (VAUD)

PRIX REDUIT EN JUIN

Envoi **gratis** du prospectus avec vignette, analyse des eaux, leur application et itinéraire des bains, ainsi que la notice détaillée, aux personnes qui en feront la demande. (O. 444)

On demande une femme de chambre sachant très bien raccommoder, coudre et repasser. (O. 450)
 Inutile de se présenter sans d'excellentes recommandations. S'adresser à **MM. Weck et Aeby, banquiers, à Fribourg**.

Demande de place
 Une jeune fille, possédant de très bons certificats, désire se placer dans un petit ménage. S'adresser sous N° 452 à **Orell Füssli & C^{ie}, à Fribourg**.

La première agence de publicité suisse

ORELL, FUSLI & C^{IE}

FRIBOURG

70, rue des Epouses, 70

Bâle, Zurich, Berne, Coire, Liestal, Lucerne, Saint-Gall, etc.

soigne chaque jour l'expédition d'annonces de tout genre, pour tous les journaux, publications industrielles, périodiques, etc., de la Suisse et de l'étranger ;
facture aux prix originaux des journaux, d'après l'espace qu'occupent les lignes ;
accorde en outre, pour des ordres importants, **de forts rabais** sur les prix originaux, fait des conditions de paiement favorables, et assure une entière **discrétion**.

En vente à l'imprimerie catholique, à Fribourg :
Cæcilia, recueil de musique conforme aux principes de l'Association de Sainte-Cécile pour la restauration de la musique religieuse, contenant 9 messes et plus de 100 motets, litanies et cantiques, la plupart à 3 ou 4 voix, 1 vol. in-12° cart. avec table 4 fr.
Messe du VI^e ton, à deux voix, par J. Gürther 40 cent.

OUVRAGES

POUR LE

MOIS DU SACRÉ-CŒUR

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE
 Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)

Mois du Sacré-Cœur de Jésus, d'après les révélations de la Bienheureuse Marguerite-Marie, par le chanoine J. M. A. 50 cent.
La dévotion au Sacré-Cœur de N.-S. Jésus-Christ. 2 fr. 50.
De l'amour et du Cœur de N.-S. Jésus-Christ. Elevations, par le P. Gabriel Bourrier, par l'auteur des *Paillettes d'Or*. 1 fr. 45.
Petit Mois du Sacré-Cœur, dédié aux âmes qui aiment Jésus. Broché 50 cent., relié 1 fr. 40.
La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, par le P. J. Croiset, S. J. 1 fr.
Année du Sacré-Cœur de Jésus. Une pensée extraite des œuvres du Père de la Colombe et de la Bienheureuse Marguerite-Marie pour chaque jour de l'année. 60 cent.
Le Sacré-Cœur de Jésus dans ses rapports avec Marie, étudié au point de vue de la théologie et de la science moderne ; ou Notre-Dame du Sacré-Cœur, par le R. P. Jules Chevalier, supérieur général des missionnaires du Sacré-Cœur. Honoré d'un bref de S. S. Léon XIII et orné de quatre belles gravures photographiques. 1 splendide volume in-8° de plus de 800 pages. Franco. 7 fr. 50.
Les trésors du Cœur de Jésus, d'après la B. Marguerite-Marie, par le chanoine J. M. A., missionnaire apostolique. Franco. 50 cent.
Le chrétien dévoué au Sacré-Cœur de Jésus. Exercices de piété, par M. l'abbé d'Hérouville. Nouvelle édition contenant les litanies et l'office du Sacré-Cœur. In-18 de 326 p. 1 fr. 25.
Le Sacré-Cœur, réponse à certaines attaques contemporaines, par L. LE BRIARD 50 cent.
Manuel de l'Association du Sacré-Cœur de Jésus pénitent pour nous 1 fr. 25.
Neuvaine du Cœur de Jésus, par saint Alphonse de Liguori. 20 cent.
Les disciples du Sacré-Cœur de Jésus ou Petit Mois du Sacré-Cœur. 50 cent.

Le Sacré-Cœur de Jésus, exposé théologique et pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. P. JEAN-MARIE, Franciscain de l'Observance, docteur en théologie. 2 fr.
Le vrai dévot au Sacré-Cœur de Jésus à l'école du divin Maître et devant son autel ; exercices enrichis d'indulgences en l'honneur du Sacré-Cœur. 90 cent.
Vraie dévotion au Cœur Sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par M. l'abbé COULIN. 2 francs.
Petit Mois du Sacré-Cœur de Jésus ; pensées pieuses pour le Mois de juin, extraites du livre de Piété de la jeune fille, par l'auteur des *Paillettes d'Or*, 147^e édition. 20 cent.
Le Mois du Sacré-Cœur pour tous, ou la dévotion au Sacré-Cœur pendant le Mois de juin. 15 cent.
Huit jours au Sacré-Cœur à Montmartre ; méditations, documents, prières, par le chanoine Elie REDON, missionnaire apostolique. Extrait partiellement de la *Jeune fille chrétienne*. 1 fr. 25.
Eclaircissements sur l'Association du Sacré-Cœur de Jésus pénitent pour nous 10 cent.
Les délices des amis de Jésus-Christ et de la Sainte-Vierge ou pieuses prières composées par le Vénérable Louis de Blois. 1 fr. 25.
La Théorie de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus d'après les documents authentiques et les sources originales, par l'abbé Jules THOMAS, D^r en théologie. 3 fr. 50.
Les Trois Mois de Jésus. Janvier, juin, juillet, consacré à Jésus, suivis d'un exercice pour entendre la sainte messe en l'honneur du Sacré-Cœur, avec approbation. 30 cent.
Le Mois du Sacré-Cœur de Jésus préparé par le Mois de Marie pour l'union des cœurs, par Pierre LACHEZE (de Paris). 1 fr. 50.
Mois du Sacré-Cœur des enfants de Marie, par le R. P. HUGUET. 5^e édition. 75 cent.
Mois du Sacré-Cœur de Jésus, par Mgr de SÉGUR. 75 cent.

SANCTI

Thomæ Aquinatis

Summa theologiae

Diligenter emendata, Nicolai, Silvii, Billnart et C.-J. Drioux notis ornata. 13^e édit., 8 vol., in-8.

Prix : 21 fr.

Cette édition, devenue classique dans les grands séminaires français et étrangers, a été revue avec le plus grand soin. Le papier, très beau de qualité, peut supporter des annotations à l'encre, avantage précieux pour les étudiants.